

PROCÈS VERBAL

Réunion du 09 juin 2015

Sont présents : Arnaud D'Argembeau ; Krishna Das ; Magali Deleu ; Stéphanie Heck ; Anne-Marie Habraken ; Thomas Hermans ; Gilles Lepoint ; Fanny Barnabé ; Christophe Desmet ; Laurence Lins ; Léa Morvan ; Renaud Vandebosch ; Gilles Vandewalle ; Krishna Das ; Maud Hagelstein ; Julien Hanson ; Bruno Frère ; Damien Piron ; Joseph Schnitzler (invité en tant qu'ancien membre)

Sont excusés : Catherine Vancsok ; Aurore Motte ; Annick Wilmotte

La réunion débute à 10h et se termine à 12h30. Thomas Hermans, ancien secrétaire f.f. assure encore le secrétariat pour cette séance.

Il s'agit de la première réunion plénière du comité depuis sa réélection, chacun se présente et indique ses motivations à participer au comité parmi lesquelles reviennent principalement :

- représentation de sa faculté
- percolation de l'information
- amener les revendications des mandataires FNRS auprès des autorités de l'ULg et du FNRS
- défendre la recherche et la liberté de chercher
- clarifier un système qui semble parfois opaque
- assurer une unité de la vision des FNRS au sein de l'ULg

1. Election du bureau

La présidente précédente (Anne Marie Habraken) rappelle l'historique du comité et la raison de l'existence du bureau qui facilite la prise de décision et l'avancée des dossiers.

Les membres effectifs du comité votent pour l'élection du bureau. En cas d'absence, c'est le membre suppléant qui vote. Parmi les personnes présentes, Gilles Lepoint et Joseph Schnitzler ne votent donc pas (voir tableau ci-dessous).

Le quota de 50% de votants présents est atteint. Le vote se déroule à la majorité simple.

Faculté	Mandat	Nom	Prénom	e-mail	Vote
Droit	Temporaire (ASP)	Piron	Damien	damien.piron@ulg.ac.be	X
Droit	Permanent				
Médecine	Permanent (CQ)	Hanson	Julien	j.hanson@ulg.ac.be	X
Médecine	Temporaire (CDR)	Vandebosch	Renaud	rvandebosch@ulg.ac.be	X

Philo et Lettres	Permanent (CQ)	Hagelstein	Maud	maud.hagelstein@ulg.ac.be	X
Philo et Lettres	Suppléant Permanent (MR)	Caeymaex	Florence	f.caeymaex@ulg.ac.be	
Philo et Lettres	Temporaire (ASP)	Motte	Aurore	aurore.motte@doct.ulg.ac.be	
Philo et Lettres	Suppléant Temporaire (ASP)	Barnabé	Fanny	fanny.barnabe@ulg.ac.be	X
Sciences Appliquées	Permanent (DR)	Habraken	Anne-Marie	anne.habraken@ulg.ac.be	X
Sciences Appliquées	Temporaire (CDR)	Hermans	Thomas	thomas.hermans@ulg.ac.be	X
HEC	Temporaire	Heck	Stéphanie	stephanie.heck@ulg.ac.be	X
HEC	Permanent				
ISHS	Permanent (CQ)	Frère	Bruno	bfrere@ulg.ac.be	X
ISHS	Temporaire	Sara	Vigil	sara.vigil@ulg.ac.be	
GxABT	Permanent 1 (CQ)	Deleu	Magali	magali.deleu@ulg.ac.be	X
GxABT	Permanent 2 (MR)	Lins	Laurence	l.lins@ulg.ac.be	X
FAPSE	Permanent 1 (CQ)	D'Argembeau	Arnaud	a.dargembeau@ulg.ac.be	X
FAPSE	Permanent 2 (DR)	Collette	Fabienne	f.collette@ulg.ac.be	
FMV	Permanent (CQ)	Desmet	Christophe	christophe.desmet@ulg.ac.be	X
FMV	Suppléant Permanent (CQ)	Dewals	Benjamin	bgdewals@ulg.ac.be	
FMV	Temporaire (ASP)	Vancsok	Catherine	catherine.vancsok@ulg.ac.be	
FMV	Suppléant Temporaire (ASP)	Morvan	Léa	lea.morvan@ulg.ac.be	X
FS	Permanent 1 (CQ)	Vandewalle	Gilles	gilles.vandewalle@ulg.ac.be	X
FS	Permanent	Das	Krishna	krishna.das@ulg.ac.be	X

	2 (CQ)				
FS	Suppléant Permanent (CQ)	Lepoint	Gilles	g.lepoint@ulg.ac.be	
FS	Suppléant Permanent (CQ)	Wilmotte	Annick	awilmotte@ulg.ac.be	
FS	Suppléant Permanent (CQ)	Michaux	Johan	johan.michaux@ulg.ac.be	

Les membres du comité venant de Gembloux Agro-Biotech font part de leur difficulté à envisager plus d'implication dans le comité à cause de leur position géographique et l'impossibilité de participer aux réunions organisées dans des délais courts.

Trois membres du comité se disent intéressés par un poste au sein du bureau : Bruno Frère, Krishna Das et Gilles Vandewalle. Après discussion, les membres concernés et seuls candidats se répartissent les postes sans qu'un recours au vote ne soit nécessaire :

- 1) Président : Bruno Frère
- 2) Vice-présidente : Krishna Das
- 3) Secrétaire : Gilles Vandewalle

Le reste du comité approuve la répartition.

L'élection du bureau est l'occasion de préciser la répartition des tâches entre les membres du bureau. Il semble plus approprié de résumer et de réaliser d'abord des documents au sein du bureau au lieu d'envoyer en permanence toute l'information vers tous les membres du comité.

En particulier, le président sera chargé des relations avec les comités FNRS des autres universités et avec le FNRS.

La vice-présidente s'occupe des relations avec les autres organes intra-ULg. En particulier, elle maintiendra les excellentes relations avec le CCS (Conseil du Corps Scientifique) qui nous permettent notamment d'être représentés lors des rencontres avec les autorités de l'ULg (par exemple, rencontre avec Rudy Cloots). Actuellement, le CC FNRS n'est pas reconnu par les autorités de l'ULg en tant qu'interlocuteur, au contraire du CCS. Il faut que dans le futur les spécificités des mandataires FNRS soient prises en compte (cas des mandataires permanents qui ont une charge de cours, employeur différent, règlement de travail, etc.) et qu'il soit reconnu que le comité est un organe de représentation important.

Le secrétaire s'occupe de la rédaction des PV, de leur diffusion, de convoquer les membres du comité pour les prochaines réunions ainsi que des autres tâches que lui confie le bureau (organisation des élections, etc.).

2. Gestion du site internet

Renaud Vandebosch se propose d'épauler le secrétaire dans la gestion et la diffusion de l'information sur le site internet.

Le nouveau site Internet du comité est accessible depuis peu sur internet : <http://labos.ulg.ac.be/ccs/le-comite-de-contact-fnrs/>. Celui-ci reprend la composition du comité, ses missions, ainsi qu'une liste des dernières actions menées.

A la suite de cette réunion, il faudra mettre à jour le site afin d'y ajouter la nouvelle composition du bureau, la liste des procès verbaux de nos dernières réunions, le calendrier de nos prochaines rencontres.

Il est décidé de diffuser publiquement sur le site internet tous les documents définitifs liés au fonctionnement du comité. Pour gérer les documents de travail en cours de rédaction, le secrétaire crée un dossier de partage sur Dropbox sur lequel les membres du comité pourront apporter leurs commentaires. Cette décision est transmise au secrétaire du CCS (Christophe Breuer).

La diffusion des PV de réunions à tous les mandataires FNRS de l'Université se fera également via l'outil Intranet PubDoc par l'intermédiaire du secrétaire (pour l'ensemble de la communauté FNRS) ou d'un membre du comité de chaque faculté (pour sa faculté en particulier). Le principe défendu est de faire parvenir l'information au plus grand nombre possible de mandataires FNRS afin de mobiliser le plus de monde possible. La mobilisation des mandataires FNRS et la légitimité du comité (au travers d'élections démocratiques) sont des conditions nécessaires pour être reconnu dans le futur par les autorités ULg.

3. Liens avec les autres organes de l'ULg

Le CC FNRS n'étant pas encore reconnu officiellement par les autorités de l'ULg, les liens avec les autres organes sont très importants. Les listes suivantes indiquent la représentativité de notre comité dans les autres organes de l'ULg :

Membres du CC FNRS également membres du CCS (**à vérifier car ne correspond pas au site internet du CCS**) :

- Laurence Lins
- Maud Hagelstein
- Arnaud d'Argembeau
- Gilles Vandewalle
- Krishna Das
- Bruno Frère (pour l'instant)
- Renaud Vandebosch
- Fabienne Colette (représentante du personnel scientifique au Conseil d'Administration)

Membres des conseils sectoriels de la recherche (**à compléter**):

Dans les conseils sectoriels de la recherche, il n'y a pas de règles écrites sur la composition. Ils ont une importance non négligeable pour de nombreux aspects de la vie des chercheurs. Les FNRS devraient pouvoir y être représentés. On s'oriente actuellement vers une répartition 60% d'académique, 40% de scientifique.

4. Retour sur les dernières réunions

A. Statut des mandataires FNRS permanent

Il s'agit d'un sujet qui a animé plusieurs réunions au CC FNRS et au CCS et qui a reçu un écho auprès des autorités de l'ULg et pour lequel on a le soutien du FNRS et de la Région wallonne. La solution qui se profile actuellement et qui est soutenue par Rudy Cloots est de faire reconnaître les FNRS permanents en tant que membres du corps enseignants en leur donnant par défaut une charge de cours équivalente à 10% de leur temps de travail (qui est inférieure probablement à ce que les mandataires FNRS prestent effectivement en terme d'enseignement). Cette procédure serait neutre financièrement pour l'Institution.

Suite à ce changement, les FNRS permanents feraient partie du corps enseignant et pourraient siéger en faculté, etc. Il s'agit d'une reconnaissance interne mais aussi de visibilité internationale puisque cela permettrait de se présenter pour les FNRS permanents avec le titre d'Associate Professor (Professeur associé) au lieu de Research Associate (Chercheur Qualifié) qui ne signifie pas grand-chose dans la recherche internationale.

Il faut cependant analyser toutes les implications de ce changement. Un passage dans le corps enseignant pourrait signifier que l'on quitte le corps scientifique. Le ratio permanents FNRS/Professeurs est d'environ 125/500 et donc le poids des FNRS dans le corps enseignant resterait limité. La quantité de charges administratives pourrait aussi augmenter. Il n'existe pas de règlement de travail pour le personnel enseignant ce qui placerait les FNRS-enseignants dans un système avec un flou sur les conditions de travail.

Il est probable qu'un consensus complet au sein des permanents FNRS de l'institution n'existe pas actuellement. Est-ce que ce changement sera imposé ou le chercheur pourra-t-il choisir ? Sera-t-il possible de garder un pied à la fois dans le corps enseignant et dans le corps scientifique ? En faculté des Sciences, cela risque de modifier les équilibres et donc il y a des réticences chez les enseignants.

Un Chercheur Qualifié deviendra-t-il indépendant par rapport à l'académique¹ ? Pourra-t-il choisir son unité de recherche dans le nouveau paysage de la recherche à l'ULg ?

Le passage des mandataires FNRS vers le corps enseignant marquerait aussi une rupture par rapport aux premiers assistants et chefs de travaux qui eux ne bénéficieraient pas de

¹ Par définition décrétable, tous les docteurs de l'ULg font partie du corps académique. Ce qu'on entend généralement par corps académique correspond en fait au corps enseignant.

ce nouveau statut. En effet, le même principe appliqué à cette catégorie de personnel ne serait pas neutre financièrement pour l'Institution.

A l'UCL, un tel passage vers le corps enseignant est automatique, sauf refus du mandataire. Ce statut devient définitif après 5 ans si l'implication académique est suffisante. Un défraiement supplémentaire est payé par l'UCL pour arriver au barème immédiatement supérieur de chargé de cours ou Professeur, mais sans tenir compte de l'ancienneté.

B. Lettre au FNRS

Suite à la visite de Véronique Halloin à l'ULg, une réunion conjointe avec le CCS a été tenue et une lettre est en cours de rédaction (par Gilles Vandewalle, Grégory Corman et Christophe Breuer) pour envoyer au FNRS. Elle reprend les problématiques déjà discutées en réunion telles que le financement, l'évaluation, etc.

C. Lettre à l'ULg

Une lettre est aussi en rédaction pour l'ULg, elle devra contenir un avis du CC FNRS sur la problématique du statut des FNRS permanents.

D. Rencontre avec Rudy Cloots avec CCS

Le PV de cette réunion sera disponible sur le site du CCS. Différents points ont été abordés qui sont rapidement rappelés ici :

- rôle des PITAs (Pôle d'innovation technologique et académique) qui sont liés au redéploiement régional, et non à la direction générale de la recherche.
- Réforme de la recherche à l'ULg, un document devrait sortir prochainement avec approbation au CA de juillet
- Représentation scientifique dans les bureaux facultaires
- Survie des PAI à travers le FNRS et le FWO (mais sans certitude sur le budget alloué)
- Contribution régionale au fonds FRIA assurée en 2015
- Défisicalisation des chercheurs non assurée dans le futur, une réunion est prévue entre l'ULg et la région wallonne
- Mandats de jonction : donne un an au chercheur pour trouver un poste ailleurs ou un autre financement, mais pas pour devenir CQ l'année suivante vu le peu de postes disponibles. Ces mandats continueraient pourtant à exister dans le futur. Cette année, 6 candidats seront sélectionnés (notamment sur base de leur volonté à trouver d'autres financements), 12 candidats ont vu leur dossier être étudié par un consultant externe pour voir s'ils pouvaient postuler à un mandat ERC (critère de sélection ?).

- Mandats de CQ : 3 en 2016, 0 en 2017 (sauf si récupération des 3 personnes qui sont actuellement en congé ou libération d'un poste par un passage vers le corps enseignant). Un CQ qui passe Chargé de cours ne libère le poste qu'après la période de transition de 2 ans. Rudy Cloots espère toujours obtenir des postes par des avances récupérables, mais pas de promesses à ce niveau-là.

E. Changements dans les appels FNRS

Les CDR (crédits de recherche) passent à deux ans étalables sur trois ans (2 x 30000 €). Il s'agissait d'une demande émanant de nombreux chercheurs pour éviter de devoir postuler chaque année. Cependant, le montant annuel est diminué.

Il n'y aura certainement pas de PDR (projets de recherche) en 2016 (probablement pour remettre les comptes à niveau ?). Quid de la nouvelle répartition CDR-PDR pour laquelle nous avons plaidé ?

Pour les PDR, une seule équipe par université sera dorénavant acceptée dans les projets inter-universités.

Pour les MIS (mandats d'impulsions scientifiques), la durée passe à 2 ans + 1 an si on est classé A dans l'ERC.

6. Actions futures

Dans les prochaines semaines, des actions seront prises sur les sujets suivants :

- Discussion sur la mise en place d'un règlement régissant le fonctionnement du CC FNRS.
- Mise en place d'un groupe de travail (au départ, membres du bureau, ouvert aux autres membres) sur les conséquences d'un passage vers le corps enseignant : droits et devoirs qui y sont liés, conséquences et implications.
- Organisation d'une rencontre avec Mme Halleux pour avoir un lien avec l'administration
- Rencontre avec les représentants du personnel du FNRS au CA (actuellement un mandataire ULB, et un UCL) afin de connaître leurs intentions et leurs actions pour défendre les mandataires FNRS.

7. Calendrier

Les réunions pour l'année prochaine ont été fixées, elles auront lieu :

- le mardi 15 septembre 2015, à 10h
- le mercredi 16 décembre 2015, à 10h
- le lundi 14 mars 2016, à 10h
- le lundi 13 juin 2016, à 10h

Vu le changement de présidence, les réunions auront dorénavant lieu, sauf avis contraire, à l'ISHS (B31) dans le local 1/48.

Une réunion du groupe de travail « droits, devoirs et conséquences d'une appartenance au corps enseignant » aura lieu le lundi 13 juillet 2015 à 10h à l'ISHS 1/48 (bâtiment de droit, aile de gauche, descendre vers les ascenseurs). Elle abordera également notre représentation au CA du FNRS.

Bruno Frère	Krishna Das	Thomas Hermans et Gilles Vandewalle
Président	Vice-présidente	Ancien et nouveau secrétaires